

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o

Annexe

Bruxelles, le 184 .

Commissaire Administrateur
du Musée royal de Peinture
et de Sculpture

Instructions pour M^r
le Conservateur - adjoint.

- Le Conservateur - adjoint veillera
- 1^o à ce que les dispositions du règlement d'ordre intérieur relatives au Service public soient rigoureusement observées.
 - 2^o à ce que les Surveillants remplissent régulièrement leur Service.

Il inscrira à l'inventaire-général tous les objets d'art qui entreront au Musée et aidera le Président de la Commission dans la confection du Catalogue.

Il inscrira également sur un registre particulier les Carter d'étude fournies par M^r le Président de la Com.

Bruxelles, le 20 Mai 1849

Le Président de la Com.
Ad^{re} J. P. Noire

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le 31 Mai 1849.

Votre pour M^{le} Conservateur. adjoint.

M^r.

Je viens d'apprendre que les artistes qui travaillent au Musée ont été invités à transporter journellement au Magasin, les objets dont ils se servent pour leurs études. Je pense que cette mesure ~~est~~ ~~pour ainsi dire~~ présente quelques inconvénients et entre autres donne lieu à des déplacements continuels de nature à occasionner des accidents ^(dans la galerie). Ces motifs me font donc désirer, Monsieur, qu'il ne soit pas dirigé à l'avenir aux dispositions de l'art. 53 du règlement d'ordre.

Le Président de la Commission Ad^{me}

Musee royal
de
Peinture.

(3)
Bruxelles, le 9 Juillet 1849

J'ai l'honneur d'informer
M^r. De Marnette que la Com-
mission administrative a autorisé
M^r. P^hys, à transporter chez lui
afin d'en faire la restauration
des Sept Griseilles de Gœrardts,
inscrites au Catalogue du Musée
royal sous les N^{os} 97 à 103 n^o.
classiquement. Ces peintures
seront remises au restaurateur
par le Secrétaire du Musée
contre un reçu en due forme.

Je saisis cette occasion
pour prier M^r. De Marnette
que par suite de la démission
offerte par le Sr. Will, de
son emploi de Surveillant,
j'ai chargé le Sr. J. Thas
de remplir provisoirement ce
service, jusqu'à ce qu'il ait
été définitivement pourvu au
remplacement de cet employé.

Le Président de la
Commission administrative.

J. J. Norrey

(4)
Bruxelles, le 12 Juillet 1849

J'ai l'honneur de prier M^r
Demarville, que les Galeries ^{de Peinture} du Musée
royal seront ouvertes au public pen-
dant toute la semaine de la fête
communale de Bruxelles.

Et cette occasion la Commu-
ne a prié M^rle Commandant du
Corps des Supérieurs, propriétaire de mettre
quelques hommes à sa disposition
afin d'aider à la surveillance des
Galeries et d'y maintenir le bon ordre
conformément avec les Jureurs de
l'Établissement.

Il est d'usage que les élèves
ne travaillent point pendant cette
semaine; cependant si quelques uns
d'eux en exprimant le désir de

* Si qu'il n'y ait pas
trop grande affluence
de visiteurs.

terminer des travaux pressants, M^r
Demarville pourrait les y autoriser

~~pour les deux derniers jours~~

~~le Vendredi et le Samedi~~
pour les deux derniers jours de la semaine

Le Président

Le public entrera par
le grand escalier de marbre
bleu et sortira par l'issue
qui se trouve à l'extrémité
des salles réservées pour les
tableaux modernes, afin
de pouvoir se rendre directe-
ment dans les Galeries du
Musée d'Histoire Naturelle.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o

Année

Bruxelles, le 3^e Juillet 1849.

M^r Demarigny,
Conseiller adj. au M^t. Royal
de l'Intérieur &c.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
informer que j'ai chargé le peintre
Pereau de repeindre le fond rouge
de la salle de Rubens et du Salon
carré joignant. Je vous prie en
conséquence de prendre les mesures
nécessaires afin que les tableaux
qui se trouvent dans cette partie
de la Galerie n'aient pas à
souffrir de ce travail. Vous
voudrez bien également faire
placer, le plus tôt possible,
avec leurs nouveaux cadres
les tableaux inscrits au Catalogue
sous les N^{os} 308 et 309 et
déposer provisoirement au magasin
le tableau de Teniers (N^o 193 du
Catalogue).

Je désire ~~monter~~ ^{ensemble} que
vous vous occupiez de faire
placer dans la Salle d'Exposition
les tableaux et les dessins provenant
des concurrents, ainsi que ~~par~~ ^{quel} ~~quel~~
graver déposés dans le
magasin situé au dessus de
cette Salle.

Quant aux tableaux ~~pres-~~
venant de la souscription
de l'Exposition dernière, ~~et~~ et qui ne sont pas destinées aux
Collectionneurs de l'œuvre,
on voit aucun inconvénient
à ce que vous en disposiez
pour votre Bureau jusqu'à
ce que le Gouvernement ait
pris une décision quant à
la destination à leur donner.

Veuillez agréer, Monsieur
l'honneur de ma C^{te} distinguée.

Le Président
F. J. Crave

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o

Annexe

Bruxelles, le 14 Août 1849.

Monsieur Dessarneffe
Conservateur-adjoint au Musée
Royal de Peinture et de Sculpture,

Monsieur,

Afin de se conformer aux instructions
qu'elle vient de recevoir de M^{te} le Ministre de l'Intérieur,
la Commission administrative du Musée désire
que l'exécution de copier dans les mêmes dimensions
que l'ouvrage original, soit formellement
interdite dans les Galeries du Musée royal.

Cette interdiction s'applique par-
ticulièrement aux copies de tableaux d'artistes vivants
et il n'y sera dérogé qu'en vertu du consentement
par écrit de l'artiste qui a exécuté le tableau
à moyennant l'autorisation préalable de
M^{te} le Ministre de l'Intérieur.

Vous voudrez bien veiller également
à ce que les tableaux anciens ainsi que les
œuvres de maîtres modernes décédés ne soient
copiés à l'avenir dans les mêmes dimensions, que

pour les arbitres munir d'une autorisa-
tion écrite qui leur sera délivrée par
la Commission administrative de l'école
à laquelle ils ~~assistent~~ ^{devront à cet effet} s'adresseront
~~à cet effet~~ s'adresser pour en

Le Président de la
Commission Administrative.

J. J. J.

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le 23 Août 1849.

M^{or}

J'ai l'honneur de vous
prier que les Galeries des
peintures du Musée royal
devront être ouvertes au public
le 24 de ce mois, à l'occasion
de la fête anniversaire de S. M.
la Reine. Rien ne s'oppose
de votre côté à ce que les artistes
travaillant ce jour là au Musée

J'ai admis les cadres
par M^r Haseler; vous pourrez
vous faire remettre les tableaux
N^{os} 305 et 309 aux endroits qu'ils
occupaient précédemment et
placer entre eux le portrait de
Philippe de Champagne. Le
tableau de Teniers finira la
place de ce dernier en étant un
portrait de Pourbus (N^o)
et en reculant vers le salon des
Peintres les tableaux qui se
trouvent sur la même ligne
de manière à ^{couvrir} l'espace
nécessaire au Teniers

~~J'ai admis les cadres
exécutés par M^r Haseler;
vous pourrez donc faire placer
les tableaux N^{os} 305 & 309,
aux endroits indiqués précé-
demment en ayant soin, tou-
jours, de les espacer de manière
à ce qu'ils occupent avec les
deux portraits de T. Borl.
tout l'espace réservé sous
le grand tableau d'Otto-
Fennit: le Christ au Calvaire.~~
Le Président
F. J. J.

J'aurai au portrait de Bourbus,
vous voudrez bien le faire
placer dans la salle des ouvrages
italiens près du tableau de
Sagoro (N^o) Je désire
en outre que les tableaux
de Philippe Wouvermann et
de Moommers échangent les
places qu'ils occupent.

J'ai remarqué parmi les
tableaux déposés dans la salle
triangulaire, un intérieur
d'Egypte par Et. De Bats qui il
conviendra de faire placer dans
la galerie des ouvrages anciens
modernes (Section des Artistes
vivants)

J'espère, M^r, que vos
travaux pourront être exécutés
le plutôt possible et que
vous occupiez également
sans retard le placement
des tableaux et des dessins
de concours ainsi que de
quelques gravures.

Le Président
F. Serfaty

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCELPTURE.
N°

Mon cher President

La Saison des études du
paysage est là, la Compagnie,
la Solitude me réclament,
j'ai l'habitude de consacrer
l'Automne au Travail, à
la Méditation que l'art
demande; les fonctions qui
me sont dévolues sous
votre Médiation n'appor-
tent elles pas un obstacle
au devoir, au besoin de l'artiste,
j'ai demandé à Mon
Frere si, dans le cas où
vous auriez la bonté de m'
accorder l'autorisation que
je sollicite, et voudrais bien

Se charger de ma besogne,
ce a quoi il m'a répondu
affirmativement avec une
bienveillance infinie; si de
vous ne voyez pas d'autres
obstacles, je viens vous prier
Monsieur le Président de
vouloir bien m'accorder
la grace que je vous
demande avec la liberté
d'un ancien camarade;
j'attends au même titre
un mot de réponse et
vous prie Mon cher
Président d'agréer l'assurance
de mon Dévouement

François-Marie

29 août.

50 route des Salats Scharbeek

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o

Annexe

Bruxelles, le 30 Août 1849.

M^{re} le Conservateur. aigoin
Dernumiff.

M^{re}

J'ai l'honneur de vous
informer que par arrêté ministériel
du 29 de ce mois, le St. Ghies,
est nommé Surveillant au
Musée royal de Peinture et de
Sculpture, en remplacement
du St. Nulle démissionnaire.
Ce nouvel employé devant
entrer en fonction le 1^{er} de ce
prochain, j'ai eu devoir
prévenir le St. Plas, que le
Service dont il a été provi-
soirement chargé, cessait
à partir de cette époque.

Pour répondre au désir
que m'exprime votre lettre du
29 Août 49, date d'hier, j'ai
votre autorisation bien volontiers
à prendre un congé, pourvu
cependant que votre absence
ne devienne pas deux plus de

Quinze jours, car vous voudrez
bien ne pas perdre de vue
que le ~~text~~ paragraphe 2
de l'article 16 du règlement
d'ordre du Musée ne me donne
pas la faculté de vous
accorder un sursis plus
long. Il me sera donc
agréable, M^r, de connaître
v^{re} intention à cet égard.

Le Président.

F. Sedg

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal

DE
TABLEAUX.

N^o

Annexe

Bruxelles, le 20 ⁷bre 1849.

M^r Demarneffe
Conservateur-adjoint du
Musée royal de Peinture
et
Sculpture

J'ai l'honneur de vous
informer qu'à l'occasion du 19^e
Anniversaire de l'Indépendance
Nationale, les Galeries du Musée
de Peinture et de Sculpture seront
ouvertes au public, les 23. 24. 25
et 26 ⁷bre depuis 11 heures du
matin jusqu'à 4 heures.

Il est interdit aux artistes
de travailler dans les Galeries
pendant ces quatre jours.

L'ordre de circulation dans
les Salles du Musée de Peinture
sera le même que celui adopté
pendant la semaine de la fête
communale de Bruxelles.

Cependant, par suite d'arran-
gements pris avec la Direction
du Musée d'histoire naturelle, le
public sortira des Salles de cet Éta-
blissement par la porte située au
pied du grand escalier communi-
quant au Salon dit: de Rochard, traversant
la cour et se rendra directement au
Musée de Sculpture, afin de sortir
ensuite par la Montagne de la Cour.

En cas de mauvais temps
le public se rendra au Musée de
Sculpture par l'une des issues du
Musée d'histoire naturelle passant
sur l'escalier dit: de la Chapelle.

M^r le Ministre de la Guerre
a été invité à mettre quelques
postes à la disposition des
Administration des Musées
afin d'aider au maintien des
bon ordre dans les Salles.
^{d'ici} Le Sieur Has de Trouver au
Musée pendant les 23. 24. 25
et 26 ^{bre} pour aider à la
surveillance des Collections.
Le desir qu'il soit chargé avec
le Vandembrouck, des services
de la Sculpture.

L. Président
H. Vase

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le 27 ^{bre} 1849.

à Mr. De Manneffe,
Conservateur - adjoint
du Musée royal,

M^r.

J'ai l'honneur de vous infor-
mer qu'à l'avenir la Galerie de
Sculpture sera ouverte aux
publics, le dimanche, le lundi
et le jeudi de 10h. du matin
à 3 heures de relevé. Les
autres jours, à l'exception du
samedi, la Galerie ne sera acces-
sible qu'aux étrangers à la
ville.

La Surveillance du Salon
pendant les jours d'ouverture
publique sera confiée aux
Messrs Vandembroeck et Flas.

Les trois Gardiens du Musée
destinés seront appelés
Chacun à tour de rôle et pour
la durée d'une semaine à remplir
le service de la Surveillance
pendant les jours réservés aux
visiteurs étrangers & aux artistes.

L'entrée et la sortie de la
Galerie de Sculpture auront
lieu par l'escalier art. de la
Chapelle Gothique.

J'ai l'honneur de vous prévenir
également, Messieurs, qu'à
partir du 6 Octobre prochain,
la Collection de plâtre moulé
d'après l'antique, spécialement
formée pour les artistes,
sera ^{régulièrement} ouverte ~~tous~~ les Jours
de 10 h. à 3 heures de relevée.

A cet effet, des cartes d'entrée
valables pour un jour seulement,
seront délivrées au Secrétariat
du Musée. Quant aux artistes
qui désireraient faire des études,
je me réserve de leur remettre
des cartes valables pour 3
mois.

Vous voudrez bien confier
la surveillance de cette collection
à celui des gardiens qui, pen-
dant la semaine, aura
été de service au Musée de
Sculpture.

Le Président.

F. J. B.

(12)

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture
N^o

Bonnelle, le 10 8^{bre} 1849.

M^r. Demarneff
Comm. adj. 8^e

M^r.

Je remarque
que les Galeries de Sculpture
~~ne sont~~ ^{n'ont} pas régulièrement
accueillies aux visiteurs étran-
gers, les mardis, mercredis et
vendredis; il semblerait d'ail-
leurs que les instructions con-
tenues dans la note que
j'ai eu l'honneur de vous
adresser le 27 7^{bre} 49, n'ont
pas été bien comprises en
ce qui concerne ce service.

Je crois donc devoir vous
prier, M^r. de vouloir bien
veiller à ce qu'indépendamment
des trois surveillants de service
au Musée de Peinture, un
troisième gardien ~~soit chargé~~
~~les mardis, mercredis et vendredis~~
~~de surveiller les ouvrages de~~
~~statue en permanence dans~~
les salles du Musée de Sculpture
les mardis, mercredis et vendredis,
afin de surveiller cette Collection
et de recevoir les étrangers
et les artistes.

Agnez. M^r. l'asp. de
ma c^{ie} Ditzinger

Le Président

Musée royal
de
Peinture

N° 246

Munich, le 7 ^{re} Dec 1849

à Mr Desmarnes
Conservateur adjoint
du Musée royal.

M^r

L'état dans lequel se trouve
le tableau attribué à Hemling
(N° 573 du Catalogue) me fait
desirer vivement que cette peinture
soit déplacée le plus tôt possible
et déposée provisoirement dans
la Salle de réunion de la Com.
Je vous prie, en conséquence,
M^r, de vouloir bien donner
aux surveillants, les instructions
nécessaires afin que ce travail
soit accompli dans un bref
délai et de veiller à ce que
le tableau dont il s'agit ne
soit pas exposé à des secousses
de nature à faire tomber les
différentes parties de couleur
qui se détachent du panneau.

Vr. M^r. D'ap. de ma
c^{te} distinguée

Le Président.

F. J.

Le déposer au plat dans
la salle des séances la peinture
en question

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N^o

Annexe

Bruxelles, le 29 ^{de} _{juin} 1849.

M^r Darnay.

M^r

J'ai l'honneur de vous
informer que les Galeries du
Musée royal resteront fermées
le jour de l'ang.

Je saisis cette occasion pour
vous prier de faire remettre à
la place qu'il occupait précédem-
ment, le tableau d'Ommegeus
déposé en ce moment dans la
Salle de la Commission.

Je vous prie d'agréer, M^r, l'assu-
rance de ma considération
~~très~~ distinguée

Le Président
F. de Vase

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le 25 Janvier 1850

M^r Demarville

J'ai l'honneur de vous
prier que je vienne de mettre
la suite précédant votre bureau
à la disposition de M^r. Paul
Kieivitz, à l'effet d'y retourner
à titre d'essai, un tableau
ou deux, portant à l'inventaire-général
le N° 310.

Veuillez agréer, M^r,
l'assurance de ma haute distinction

Le Président.

G. F. G.

(16)

Brunelles, 24 Janvier 1850.

Mr Demaruffe
Commiss. edy. d'admn.

Mr.

Je viens de confier à
M. M. Hache, Jacobs &
Robineau, l'exécution des
cadres pour les tableaux
dessinés dans la note ci-jointe.

Je vous prie en conséquence
de vouloir bien donner des
instructions aux Surveillants
afin que toutes les facilités
nécessaires soient accordées
~~aux~~ ^{aux} donneurs pour l'usage
d'une manière exacte de la
dimension des tableaux pour
les quels les cadres leur sont
commandés. Cette opération
exige peut-être le déplacem
ent de quelques tableaux.
Tous seront bien égales

I qu'ils puissent

ment, M^r, faire déposer pro-
visoirement dans votre bureau,
les tableaux dont les cadres
devront être révoqués.

Agruez M^r, l'ap. de
mon C^{or} Distingué.

Le Président,

J. F. Hardy

(17)

Brunella, le 8 février 1830.

Mr De Mameff

Je vous prie de vouloir bien
faire fermer les Galeries du Musée
royal, à 2 heures, les 10-12
& 14 février prochain.

Agr. Mr. l'asp. de ma
Cousin. distinguée.

Le Président.

F. de L.

(13)

Brux. le 9 Mars 1850.

M^r. Demarville,

J'ai l'honneur de vous
informer qu'il a été demandé
à la Société royale de
Florence, l'entrée ^{des sortis} des salles
du Musée de Peinture, au
lien dimanche, 10 Mars,
par l'escalier dit : des
l'Académie de médecine.
Agr. etc.

Le Président

J. F. de la

19

Brunella, le 18 Mars 1850.

à M^r. Lemarneffe
g^{re}

Je vous prie d'en faire déposer, dans
la Salle de la Com^m, un ~~grand~~ ^{petit} ~~nombre~~ ^{nombre} de
les deux tableaux désignés ci-après :
N^o 111 de l'Inv-Jur^{te} (Odéon Corie)
N^o 282 (Paul Veronise)
et replacer le tableau ~~attribué~~ ^{restauré}
d'Hemling récemment restauré par M^r. Hünert.

Puis voudriez vous également,
M^r. donner les indications nécessaires
aux Surveillants afin que les Girasoles
de Gheeraerts soient placés de la
manière suivante, dans l'Escalier
est de l'Académie royale de Médecine.
Le N^o 1 (marqué à la croix blanche sur le
cadré) occupera le fond à la hauteur du
centre de la fenêtre - Les N^{os} 2 & 3 seront
disposés de ~~chaque~~ ^{chaque} côté en pans coupés.
À droite et à gauche les N^{os} 4-5-6-7
seront placés l'un au dessus de l'autre
en conservant l'alignement des N^{os} 1 à 3
et devant autant que possible être
ras proches de ceux-ci.

Je desire beaucoup, M^r. que
ces changements puissent ^{se faire} ~~être~~ ^{avoir} lieu de
suite -

Reuillez agréer l'assurance
de ma haute estime

Le Président
F. J. F.

Bruxelles, le 17 Avril 1850.

Monsieur royal
de
Peinture

Mr Demanoffe,

Je vous prie de faire
connaître les tableaux désignés
ci-après, à Mr Whewell, qui
est chargé d'en faire la restau-
ration au Musée. Je me
suis entendu avec ce restaurateur
au sujet des travaux qu'il
convient d'exécuter pour la
conservation de ces ouvrages.

Vous voudrez bien, S'il vous
vient à l'esprit d'introduire dans
la Galerie soit permis aux
personnes qui se présenteront
au Musée pour voir la galerie
exposée par Mr. Geyse.

Agr. Mr.
Le Président.
Geyse

Mr
-de
Catalaguen
+ 27

29

32

+ 35

189

211

281

293

+ 243

347

354

353

568

Phil. de Champagne

Salmuallen

Van Diepenbeek

Velarquez

Mignans

Verboom

VanderWeyde.

Breuzhel

Musée
royal
de
Peinture

(22)
Bruxelles, le 26 Avril 1850.

N^o 246.

M^r Demameffe.

Je vous prie de vouloir
bien donner des instructions
aux Surveillants de l'œuvre
à fin qu'ils occupent allerna-
-tivement (et pour la durée d'une semaine)
le poste établi à
l'entrée de la Galerie de
Peinture, lequel a été sur-
-veillé ici confidément
au Sr. Lammée.

A gr. v^r.

Le Président.

H. J.

Brussels, 6^e Mai 1830.

M^r. Demarneffe,

J'ai l'honneur d'informer
M^r. Demarneffe que les artistes
ne seront pas admis à tra-
vailler dans les Galeries du
Musée, Jeudi matin, 9 Mai
à cause de la fête de l'As-
-sension.

Je prie, M^r. Demarneffe
d'agréer l'ap. de mon prof.
Cordialement.

Le Président.

(24)

Brux. le 8 Mai 1830.

M^r Demarneffe

M^r Vermeulen porteur d'une
Carte d'école d'élèves le 12 Juillet
D^r, m'a demandé la permission
de se rendre au classe des 7 heures
du matin, afin de terminer
le plus promptement possible
le travail qu'il exécute d'après
le tableau de Leys. ~~Pour~~ ~~obtenir~~
~~des renseignements que j'ai~~
~~recueillis~~ Je ne puis pas
d'inconvénient à accorder
cette autorisation et vous
prie en conséquence de
vouloir bien en prévenir
M^r Vermeulen. Toutefois,
il conviendra que le Conseiller
se rende de temps à autres
dans les Salles, afin de
surveiller cet artiste.

agr. Le Président

Brunell, le 16 Mars 1850

à M. Desmarre.

J'ai l'honneur de
vous informer que les Galeries
du Musée de Peinture et des
Sculptures ne seront pas
ouvertes au public Dimanche
prochain (Jour de la Pentecôte)
et que les artistes ne pourront
travailler le lendemain.

Ag. etc.

Le Président.

(26)
Bruxelles, le 30 Mai 1850.

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture

à M. Demasne.

J'ai l'honneur de vous
informer que la Com. des Arts a
chargé M. Ricourt de
remettre les 3 tableaux indiqués
ci-après :

Catalogue

N^o 31. Ph. de Champagne -

La bûche perdue.

" 28

Le pain empoisonné.

" 18

Smyrne.

St. Norbert consacrant deux diacres

Je vous prie d'inf
consequemment de vouloir
bien mettre ces ouvrages à
la disposition de M. Ricourt,
mais il est bien entendu que
les travaux de restauration
dont s'agit devant être
exécutés au Musée.

Vrs. M. l'of.

Le Président
J. F. de

Buenos Aires, le 24 Juin 1850.

M^r De Marteffe

M^r

J'ai l'honneur de
vous informer que j'ai
permis à M^r Kienertz
que le remblaiage du
tableau de Smeyers
est lieu au Temple des
Augustins.

Je vous prie en consé-
quence, d'ordonner aux
surveillants de l'œuvre
de transporter ce tableau
au local ~~sur~~ indiqué
ci-dessus et de le rapporter au
même lorsque le remblaiage
sera terminé.

U. y.

Le Président
F. J. J.

(28)
Paris, le 4 Juillet 1850.



M. Demarneff.

Je me propose de procéder la semaine prochaine à un remaniement de tableaux dans la Salle où se trouvent les ouvrages de H. de Champagne, mais il conviendra préalablement que les murs soient repeints.

Pour puis à cet effet, de faire déplacer, les lundis, à 5 1/2 heures du matin, tous les tableaux de cette Galerie, afin que les peintres puissent commencer immédiatement leurs travaux. Cette Salle de même que celles jusqu'au grand escalier de marbre blanc et le Musée de Sculpture seront provisoirement fermées au public ainsi qu'aux artistes et l'entrée du Musée sera établie aura lieu pendant quelques jours par l'escalier dit de l'Académie de Médecine.

Les officiers se trouvent
au lieu pour aider les
Gardiens dont l'un devra
cependant surveiller dans
la partie du lieu restée
accusable aux prisonniers, mais
se dire que ce service soit
confié à tour de rôle aux
trois surveillants & de
manière à ce que chacun
supporte sa part de fatigue
dans le travail.

Apr. M. l'asp. des
ma. & distingués.

L. Président.

F. J. Wade

(23)

Brunella. le 6 Janvier 1854.

M^r. De Marnoffe.

Comme suite à ma note
du 4 de ce mois, je vous
prie de faire ôter les
tableaux exposés dans les
deux salles d'entrée du
Musée, les quel~~les~~^{les} vous
également ^{en} répertoriés.
et transporter immédiate-
ment les ouvrages N^{os}
314 - 196 - 172 - 222 - 223
170 - 171 - 173. 224. 225.
dans la salle dite le triangle
où je me propose de les
placer. Je desiré que
les dessins, et les gravures
déposés dans cette pièce
occupent les meilleurs places
dans votre cabinet; s'il
n'y avait pas assez d'espace
pour les conserver les
tableaux de la loterie qui
s'y trouvent actuellement
il conviendrait de les
faire monter au magasin
ainsi que les ^{autres} tableaux

à la salle voisine. Il est
bien entendu que la ^{Galerie} de Rubens et le Salon carré
restent, ouverte au
public et aux artistes; il
suffira pour interdire
la circulation entre cette
partie de la Galerie et celle
où l'on devra travailler
à l'attacher une balise
entre Colonne.

Vous voudrez bien faire
mettre les ~~tableaux~~ que
l'on ôtera de la salle
de Ph. de Champagne, et
en disposer
de manière à pouvoir
les reconnaître facilement
lorsqu'il s'agira de les
replacer.

Une Dame anglaise
Miss Norton désire
copier l'un des tableaux de
Ph. de Champagne ^{portant le} N° 31.

Comme cette peinture ne
pourra être exposée dans
la Galerie avant quelques
jours d'ici et que je tiens
beaucoup à faciliter à cette
Dame l'exécution de son
projet, je vais lui faire
déposer provisoirement
le tableau dont il s'agit
dans la salle de la Cour où
M^{me} Norton pourra avoir
accès lorsqu'elle le jugera
convenable.

+ Dans la Galerie des Tableaux
italiens, ~~à l'exception des~~
~~Tableaux représentant les miracles~~
de St Benoît

DE
L'INTÉRIEUR.

N° de l'Agenda.

DIVISION.

INDICATEUR PARTICULIER.

N°

OBJET:

Indicateur général de départ.

N°

SÉRIE.

ANNEXE

Expédié par

Je saisis cette occasion
pour vous prier que
malgré les travaux de
déplacement, j'ai eu
pouvoir autoriser M^{re}
A. Clau à continuer dans
la Galerie, la copie qu'il
exécute d'après le portrait
de Rembrandt.

Ag. M. l'ap. de
ma courtoisie distinguée

L. President
F. J. J.

Brunella, le 9 Juille 1850.

a. Mr Demarigny

Je vous prie de faire
commencer demain matin
à bonne heure le placement
des tableaux d'après les
indices en suivant la
disposition indiquée sur
un de ces feuilles jointes.

Agr.

Le Président

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N°

Annexe

Bruxelles, le 11 juillet 1850.

à Mr De Marnette.

J'ai l'honneur de vous
informer que les Musées des
Peinture et de Sculpture seront
ouverts publiquement, de 10
à 3 heures, pendant toute la
Semaine de la fête Communale
de Bruxelles.

L'ordre de circulation
aura lieu en sens inverse de
celui arrêté l'année dernière, c'est-à-dire
que les ^{visiteurs} ~~publics~~ entrant par la
Montagne de la Cour et Sortiront
par le grand escalier de marbre
blanc. Quant aux artistes
porteurs de cartes d'entrée,
il sera adopté ^(à leur guise) les mêmes mesures
qu'en 1849. —

J'ai prié M^{re} le Bourgm.
de vouloir bien envoyer quelques
pompiers au Musée ^{à l'effet} ~~après~~
de surveiller et de maintenir
le bon ordre.

Ag^{te} Veuillez faire

Le Président.
F. J. J.

placer dans la salle Dikin
le Triangle et de la manière
qui vous semblera la plus
convenable les⁴ tableaux
de procession N. ainsi que
ceux portant les N^{os} 196.
222-223-224-225-314 et 232 -

Toutefois, il sera nécessaire
de suspendre ces peintures à
une hauteur suffisante pour
pouvoir placer en dessous
les grandes échelles qui seront
cachées par une toile verte.

Tous les ouvrages de concours
qui se trouvent maintenant
dans cette salle devront être
conservés dans votre Cabinet
avec les dessins et les gravures

Quant aux autres tableaux
veillez provisoirement les
déposer au magasin, ainsi
que le tableau de Vanderplas
N^o 208

Le tableau de Sallaert (N^o 174)
Allégorie de la Passion du
Christ prendra la place du
tableau de Dehlerick qui
se trouvait précédemment
dans la petite rotonde et
l'entrera dans la grande galerie.

Ago. Mr.

Le Président.

Brunelle. le 11 juillet 1850.

Mr. De marnette.

J'ai l'honneur vous prie
de faire continuer le placement
des tableaux d'après les
indications ci-jointes.

Veuillez S. V. P. remettre
le tableau de Moëse au Dais sur
assez bonne place et de la
porte conduisant aux antiques
et le remplacer par le tableau
de De Klerck N° 52.

Mulleys L. V. S. faire
transférer au magasin
en tabl. ci-après:

- N^o 67. De Crayer - Pordrait
221. Hiver de Vanheil
190. Hommes - Nature morte
308 Sainte famille -
182 - Schwartz Valcarn 82
57 De Crayer. St Bernard.
226. Massherp. St Nicolas tout
244 Verhaeghen L'adieu M.
300 Breunne - Le Saigneur
entre deux murs
390 - y Adieu du magas

(83)

Brunelles, le 1^{er} Août 1850.

M^r Demarville.

Je vous prie de vouloir bien
faire mettre le tableau d'Artair
(N^o 2.) à la place qui occupe
le tableau de Van Chaudon (N^o 23)
et si c'est possible leur donner un
peu plus de pente.

M^r Ringnier a demandé à la
Com^{te} de pouvoir ^{se} placer ~~son cheval~~
dans l'espace réservé entre la
ramppe et les tableaux, afin de copier
le tableau de Ph. Wouvermann C.
La Commission reconnaît la difficulté
de copier convenablement ce tableau
tel qu'il est placé, & aurait désiré
pouvoir faciliter le travail que
M^r Ringnier se propose d'entreprendre,
mais elle regrette que le règlement
s'oppose à leur accord. ^{elle} ~~elle~~ ^{l'aurait} ~~l'aurait~~ ^{pu} ~~pu~~ ^{le} ~~le~~ ^{faire} ~~faire~~
qu'il demande. ^{l'aurait} ~~l'aurait~~ ^{pu} ~~pu~~ ^{le} ~~le~~ ^{faire} ~~faire~~
décidé de reculer, rapprocher le plus
possible la ramppe des tableaux; c'est

là tout ce que la Com^m peut faire.
Vous voudrez bien, M^r. en informer
M^r Brugnot et agréer l'exp. de ma
C^{te} distinction.

Le Président.

F. de L.

(39)

Brunelles, le 20 ^e bre 1830.

a Mr Demarneff.

J'ai l'honneur de vous
prier, qu'à l'occasion du 20^e
Anniversaire de l'Indépendance
Nationale, les Galeries du Musée
de Peinture et de Sculpture (y
compris l'ancienne Chapelle ^{de l'Académie} ~~Gothique~~)
seront publiquement accessibles
de 10 heures du matin à 4 heures
de relevée, pendant les journées
des 23. 24. 25 & 26 ^e bre.

L'entrée aura lieu par la
Montagne de la Cour. Le public
après avoir visité le Musée de
Sculpture se rendra au Musée
d'Histoire Naturelle par l'escalier
dit: de la Chapelle Gothique et
montera ensuite au Musée de
Tableaux par l'escalier dit: de
l'Académie de médecine. se parquant
dans les salles du Musée de Peinture
se fera d'après l'ordre précédemment
à 11 heures dans

Établi et de manière et de manière
à ce que les Visiteurs puissent
sortir par la Grande Escalier
de marbre blanc.

Mon vaudeux, M^r repartir
suivre les desvins du service
la sous-militaire que M^{le}
M^r de la Guerre a été invité
à mettre à la disposition des
du Musée & recommander aux
surveillants d'accéder les salons
autant que le permettrait l'état
des lieux.

Agr M^r l'op.

Le Président.

F. J. de

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

Musée Royal

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Bruxelles, le 28^e de Juin 1850.

à M. De manneffe.

N^o

Annexe

Je vous prie de faire
procéder, avant lundi prochain,
aux changements ci-après :

1^{re} Mettre les nouveaux entrés sur
le tableau de Clerck (N^o 52)
et de Sigheers & Duillien (N^o 154);
remplacer le tableau de Backhuysen
(N^o 7) par celui d'Abraham
Janssens (N^o 112) exposé main-
tenant dans la rotonde. Laisser
le même vide de chaque côté du
tableau de fleurs de Van Son -
même observation pour l'ouvrage
qui se trouve au-dessus.

2^e Placer sous le tableau de la Pêche
Miraculeuse, par De Crayer, et contre
* qui devra être soulevé de quelques pouces, le Vanderwulpen.

Le tableau de Tenier ne sera pas
placé pendant les fêtes septennales
il sera exposé dans la salle de la
Comédie de la l'œuvre d'épargne.

A. Un tableau de Terris, nouvelle-
ment acquis par la Commission

B Le portrait par Van Dyck
(N^o 594), avec son nouveau
cadre.

C L'Albert Plomp (N^o 122)

Oter la caisse noire qui entoure
la caisse de la marine de
Backhuysen.

3^e Placer à côté du tableau
de Soetmacker (N^o 188).

A^e Le mouchoir (N^o 141), ac-
tuellement près du Portrait
de Van Dyck.

B Le Bouquet de fleurs par
Seyfers (N^o 183) et au dessus
le tableau de Fabianus
(N^o 91) avec son nouveau
cadre.

C Le tableau de Roos (N^o 159)
et au dessus celui de Stoop
(N^o 192).

D Le tableau de Pierre Wouwer-
mant (N^o 249).

Tableaux Modernes

1^e Placer ~~près~~ le tableau de
Ley et en face du Trumeau
une marine de Gudin et
au-dessus ^{un tableau} des fleurs par
Sebrun (N^o 178).

2^e Placer au dessus du ~~Cadavre~~
de Bossuet, le ~~tableau~~ de
Pérot (N^o 433) et remplacer
ce dernier par un tableau
de Verschaeren (Rebecca N^o).

3^e Placer également au dessus
de la marine de Clays, le
tableau de fleurs de Charlotte
Duvall et mettre ~~un intérieur~~
à l'Eglise par Sebrun, en place
de cet ouvrage ~~un intérieur~~
à l'Eglise par Sebrun.

4^e Remplacer le tableau de
Horddeker (N^o 247) par
l'intérieur d'Eglise de Nicolai
(N^o 588)

5^e Exposer ^{le passage de Delvaux (N^o 71)} dans l'angle de la
2^e Salle des Subt. modernes
~~le passage de~~

6^e Les tableaux de Levein
Verschaeren, Sebrun et Gudin
ainsi que les Cadres neufs
se trouvent dans la Salle de
la Commission ~~et~~ pour
vautrez être ~~leur~~ pour
les tableaux N^{os} 50 - 247
et 429 qui seront provisoi-
rement retirés du Musée Moderne.

Aguez, M^r l'ap.

L. Prévost

5^e plue
Brussels, le 28^e ebre 1850.

à Mr Demarneffe.

Je vous prie de vouloir bien
informer le Concierge du Musée que
le Dépôt des Cartes et des paraphes
établi jusqu'ici dans la première salle
d'entrée devra avoir lieu chez
lui, à l'avenir.

Veuillez lui recommander
à l'occasion d'être toujours très poli envers
les visiteurs et de leur donner
toutes les indications propres à
faciliter l'objet de leurs démar-
ches.

Agéez, Mr

Le Président

Je crois devoir vous prévenir
que Mr Et. Seroy est chargé

de parquer les tableaux
de VanderWeyde portants aux
Catalogue les N^{os} 348 - 350
et 352; vous voudrez bien
en conséquence faire déplacer
ces peintures ^{le plutôt possible,} et les déposer
dans la Salle de la Commission
Aggr.

Le Président.

F. J. Vauz

Winnipeg, le 3 Juin 1850.

à Mr. Desmarre

Je vous prie de faire
remettre à Mr. E. Leroy,
pour qu'il vous les remette,
les tableaux de Verboom
et de Smyers, dont la
custodie lui est confiée.

Ag. Mr. l'ap.

Le Président.

F. J. S.

Brunella, le 5 ^{de} 2^{me} 1850.

M^r Deharnette.

(de vouloir bien)
Je vous prie de vouloir
assurer si les noms des prestres
designés au Catalogue du
Clergé royal sont exactement
orthographiés et de vérifier
également les dates de
naissance et de décès.

Je desire que vous puissiez
me communiquer bientôt le
résultat de ce travail qui
est nécessaire pour les inscrip-
tion ~~de noms~~ à placer
sur les Cadres.

Vauillaz, M^r.

Le Président

F. J. J.

Peinture et de Sculpture.

N^oBruxelles, le 28 ^{8^{bre}} 1850. (39)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer
que les Galeries du Musée seront
fermées Vendredi prochain à l'occa-
sion de la Toussaint.

Les changements qu'il est
question d'apporter dans la dispo-
sition des Salles du Musée m'ont en
nécessité pour quelques temps,
la fermeture de cette division du
Musée. — Je viens de charger
les surveillants Dallens et Fleur
de dépendre immédiatement les
tableaux et de les placer contre
les trumeaux. Je vous prie
de vouloir bien faire transporter

à Monsieur De Marnaffe.
Conservateur-adjoint du
Musée royal, &c.

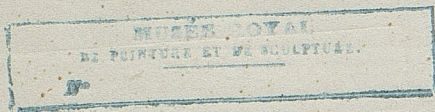
Dans l'une des Salles modernes
sous les tableaux qui se trouvent
dans notre Cabinet, y compris
ceux de De Winter, Sano, Voordcker,
Dillens et de M^{re} Champsein ainsi
que les autres repris à l'inventaire
général sous les N^{os} 420-426-
430 - 431 - 654 & 655.

Si parmi les artistes qui
travaillent en ce moment au
Muséum, il s'en trouvait
qui aient grand désir de
terminer des copies presque
achevées, j'envisagerais avec
moins de facilité leur
travail. — Veuillez. S. V. P.
dans l'affirmative les visiter
et les prier à m'en faire
la demande verbalement
ou par écrit.

Agnez, Monsieur l'opu-
- lance de ma considération
distinguée.

Le Président

(40)
Moullas, le 4 février 1857.



a M^r De Marnes,

J'ai l'honneur de vous
informer que je viens d'autoriser
M^r Ghin à s'absenter pour
5 à 6 jours, à l'effet de se
rendre auprès de son père
qui se trouve dangereusement
malade. Il sera remplacé
pendant son absence par
Le Surveillant Plus est
chargé de le remplacer pen-
dant le temps que durera
son absence.

Agr.

Le Président
F. B. B.

31.
Brux. le 28 Mars 1851.



M. De marnette.

Parmi les jeunes gens qui
étudient au Musée, il en est trois
(M^lls. Kersten, Lund & Polak)
dont la conduite n'est pas toujours
irreprochable. Je crois devoir
en signaler à votre attention
spéciale et vous prie d'inviter
les Gardiens à les surveiller de
près; je vous autorise même
à leur retirer l'autorisation de
travailler au Musée, dans le
cas où vous jugeriez que leur
présence dans les Galeries
serait de nature à nuire au
maintien du bon-ordre.
V. Agr. M. l'absence de ma
part. C^{on}

Le Président.

J. F. X. de Sade



(12)
Paris. le 14 Avril 1851.

M^r. Demarneffe

Je vous prie de faire
replacer dans la grande
Galerie du Musée les tableaux
de Snyder, de Verboom et
de De Crayer, qui se trouvent
actuellement dans la salle
de la Commission.

Je désire ~~également~~ que
vous fassiez placer égale-
ment le cadre que la Com^{mission}
a commandé pour le tableau
de Van Thulden (N^o 236
du Catalogue).

Vous voudrez bien insister
pour déposer dans la salle
des réunions les

Tableaux Dessinés et après.

N^o 38. De Crayer
 218. Ph. Van Dyck
 283 P. Veronese
 296. Van Loo. —
 249 Mauvermann
 324 Portrait.
 104 Goltzius
 267 Guide. —

Les Cahiers de ces
 Tableaux doivent
 être redonnés par
 M. Jacobs.

Agr. M.

Le Président.

J. H. V.

(43)
Bruxelles, le 26 Août 1861.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o

M. De Marnège.

Depuis quelque temps,
il arrive fréquemment que
les études des artistes qui
travaillent au Musée sont
détériorées. Il est bien
regrettable que les ~~peintures~~
gens qui se rendent con-
pables de faits que je ne
puis qualifier trop sève-
rement, restent ~~de leur art~~
point connus. Afin
de prévenir le retour de
pareils désagréments, il
sera nécessaire qu'à l'avenir
la pièce destinée au dépôt
du chevalier et ~~de l'artiste~~
reste fermée à clef et que
le surveillant de service,
dans la Salle de Peinture

Le Président accompagnera toujours
les artistes lorsque
ceux-ci devront y
déposer ou retirer leurs

Bruxelles le 1^{er} Mai 1851.

M^r De Marnette,

Désirant apporter bientôt
quelques changements dans
le classement des ouvrages
exposés dans les Galeries
italienne et hollandaise
je vous prie de faire
déplacer sous les tableaux
par les surveillants ~~des~~
~~classes~~ qui se feront aider
par des ouvriers commandés
pour se trouver au Musée
Lundi matin à 6 heures.

L'entrée des Galeries sera
provisoirement établie par
le grand escalier abouissant
sur le parterre du Salon de Peinture
et il suffira de la présence
d'un seul gardien pour
surveiller la partie du
Musée accessible au public.

Agnez, M^r.

Le Président.
J. F. C.

(45)

Bruxelles, le 30 Mai 1851.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCLPTURE.

Nº

M. de Marnette.

J'ai le honneur de vous informer
que M. Ghion est provisoirement
déchargé de son emploi de Surveillant
tant au Musée ^{pour être} ~~et~~ attaché
à la Bibliothèque royale ~~provisoirement~~
en qualité d'ouvrier. Le Sur-
veillant Flas est chargé de remplir
le service de M. Ghion, jusqu'à
ce qu'une décision définitive
soit prise à l'égard de ce dernier.

Je vous prie, M. de vouloir
bien, lundi matin de bonne heure
faire replacer les tableaux
qui se trouveraient dans les
2^e & 3^e Salles gothiques et
servir pour ce placement les
indications ci-jointes afin
que ces ouvrages soient disposés
tels qu'ils ~~étaient~~ ^{étaient} au paravant.

• Veuillez également prévenir
les artistes qu'en partie de
lundi prochain toutes les
Salles du Musée seront
fermées jusqu'à nouvel
ordre.

Agd - C^{te}, l'asp. de
ma part. 20

L. Cécile

J. Fer

Mon cher Président,

Je serais bien heureux
qu'il nous plaise de dire
à M^r Thénier d'ordonner
directement aux menuisiers
de suspendre les tableaux aux
places qui leur sont destinées,
cette opération ne nous paraît
se faire sans aucun inconvénient
et je profiterais ainsi de la
clôture temporaire du Musée
pour arriver en temps au Salon
prochain.

Veuillez, bien, Monsieur le
Président, agréer d'avance l'as-
surance de ma reconnaissance
et l'assurance de ma parfaite
considération.

J. Jacquemart

5 juin.



Bruxelles, le 6 Juin 1851.

à M. Demarville

M.

J'ai l'honneur de vous
informer que je cumule
bien volontiers à ce que vous
profitiez de la Cloture tem-
poraire du Musée pour terminer
les travaux que vous ^{vous} désirez
exposer d'export au
prochain Salon de Bruxelles

Veuillez agréer, M.

Le Président

(49)
le 19 Avril 1852.

Mr Demarçay,

Si, je suis bien informé,
deux jeunes-gens, porteurs de Carter
d'Orléans, les Sieurs Debez & Hiel,
se sont comportés ^{ce matin} ~~par~~ de la manière
de la manière la plus inconvenante
dans les Galeries du Musée.

Je vous prie de m'adresser
le plutôt possible des renseignements
à ce sujet, et d'agréer l'assurance
de ma parfaite considération

Le Président

Bruxelles, le 18 Juin 1852. ⁽⁴⁹⁾

M^r Desmarnes.

J'ai l'honneur de vous
informer que le P.^r Flas est
définitivement nommé Sur-
veillant au Musée royal ;
il continuera, en cette qualité,
à être chargé du Service des
Sculptures.

Je sais à cette occasion vous
prier d'inviter les Surveil-
lants à se conformer rigou-
reusement à l'usage et à
l'art. 12 du règlement d'ordre,
et de se tenir toujours déces-
sés dans les galeries. Il
convient aussi qu'ils portent
leur médaille de manière à ce
qu'ils puissent être reconnus
facilement.

Vous voudrez bien leur
faire recommander ^{expressément} de se trouver
dans les galeries ne soient pas abandonnés aux soins d'un
Sculpteur avant et après l'ouverture publique.
Tous les jours, à leur portef,
depuis 9 heures du matin
jusqu'à 4 heures de relevée

car j'ai remarqué que les
Galeries sont abandonnées à
~~la surveillance~~ un seul gardien avant
et après l'ouverture publique.

Agr. Mr.

Le Président

50
Bruxelles, le 6 juillet 1852

à M^r. Demarçay

J'ai l'honneur de vous
informer que la Commission
administrative a décidé que
la Galerie des plâtres d'après
l'antique sera accessible
aux élèves du Musée ainsi
qu'aux professeurs d'auto-
rité spéciale, les
mardi, mercredi, vendredi
et samedi, de 9 h. du matin
à 4 heures de relevée. —

Par contre le Musée de
Sculpture ne sera plus
ouvert au public que les
Dimanche, le lundi et le
Jeudi de 10 h. à 3 h.

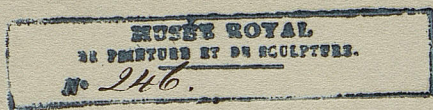
^{en conséquence}
Je vous prie, M^r,
de vouloir inviter le gardien
à surveiller alterna-
tivement ces deux Collections.

Agr. M^r

Le Président.

F. J. 2

Bruxelles, le 18 Juillet 1852.



M^r Demanuffe.

J'ai l'honneur de vous informer
qu'à l'occasion de la fête Communale
de Bruxelles, les Musées de Peinture
et de Sculpture seront ouverts publi-
quement du 18 au 22 Juillet inclusivement
de 10 h. du matin à 3 heures de relevée.
L'entrée & la sortie du Musée de Sculpture
auront lieu par la montagne de la Cour.

L'Administration Communale a été invitée
à mettre ^{quelques pompiers} à la disposition de la C^o afin
d'aider à la surveillance et au maintien
de l'ordre.

Respectueusement,

Le Préfet.

Bruxelles, le 26 Août 1852

à M^r. Demarneffe

M^r.

J'ai l'honneur de vous
rappeler les instructions que
je vous ai adressées dans
mes notes des 27 & 6^{es} 1849
et 6 Juillet d^r, au sujet de
l'ouverture de la Galerie
des plâtres d'après l'antique.
Il paraît que ces instruc-
tions ont été perdues de vue,
et que le public se admire
depuis peu dans cette Collec-
tion qui, d'après les in-
structions de la Commission
est spécialement destinée aux
études des artistes.

Je comprendrais l'intérêt
qu'il y aurait à la monter
aux visiteurs si elle était

Convenablement & définitive-
-ment classé, ^{dans} l'état
actuel des choses et on atten-
-dant que des Salles supplé-
-mentaires soient mises à
notre disposition, on ne
peut songer à y recevoir
toutes les personnes qui
se présentent pour les
visiter.

Je vous ferai connaître
les mesures que la Com-
-mission a été de prendre
lorsque cette Collection
sera définitivement
arrangée.

Aggr.

Le Président
J. F. V. ()

maintenir l'ordre.

Agr.

Le Président

F. S. C.

Bruxelles, le 26 ^{de} Decr 1852

à M^r De marnettef.

Jr Désire qu'à l'avenir
le Surveillant Lamière ne soit
plus chargé de recevoir les
visiteurs à l'entrée du Musée
Après vous en avoir prié, on conviendra
de confier ce poste au S^r
De romont, on lui rappellera
particulièrement de se conformer
à l'art 58 du règlement d'ordre
du Musée.

Agr.

Le Président.

J. exarley

85
Monelle, le 3 elui 1854

à Mr. Demarçay,
Conservateur - adjoint

M. les Membres ont
remarqué avec regret que
les artistes plaçant leurs toiles
si près des tableaux de la salle
que il suffisait le moindre
vent imprévu au chevalier
pourrait occasionner les plus
graves dégâts. Il
convient donc d'appeler
spécialement votre attention
sur ce fait et vous prier
d'inviter les Surveillants à
remplir leur service avec
plus de vigilance, et leur
recommander de ne jamais per-
mettre que les toiles dépassent
la limite tracée par la rampe.
Quant aux Salles dans lesquelles
il n'existe point de rampe
les artistes devront se tenir
à une distance d'au moins
3 pieds. Il conviendrait
en outre de veiller avec
soin à ce que les chevaliers
présentent toujours toutes

les garanties désirables
de solidité et à ce qu'ils soient
placés de manière à ne point
 gêner la circulation ou
occasionner des accidents
lorsque l'usurte quitte
le place qu'il occupe.

Je regrette également
d'avoir à vous dire, M^r,
que les tableaux du même
ne sont pas toujours dans
un état de propreté digne
d'éloges. Il sera donc utile
d'appeler aux surveillants
les obligations qui leur
incombent de ce chef.

App.

Le Président.

J. J. L.